

# 3 ● Epreuves de menée à voix sur lièvres ●

Sigles : Sp et Sp/K

## 3.1. Généralités

### 3.1.1. OBJET

L'épreuve de menée à voix sur lièvres est une épreuve destinée à déceler et à mettre en évidence une qualité naturelle du teckel: crier sur une voie légère sans avoir vu l'animal de chasse. Cette qualité est très importante pour l'utilisation du teckel à la chasse réelle. C'est une qualité naturelle qui ne s'acquiert pas par dressage. Sa mise en évidence est donc très impor-

tante pour l'élevage. A ce double titre (utilisation et sélection), c'est une épreuve fondamentale. Bien qu'elle ne soit pas dotée du C.A.C.T. et du C.A.C.I.T., il faut qu'un teckel satisfasse à cette épreuve fondamentale pour l'homologation d'un championnat de travail éventuel en plus des autres épreuves demandées.

### 3.1.2. CONDITIONS D'EXAMEN

L'épreuve a lieu sur lièvre,

animal à voie légère en plaine, de manière à contrôler l'aptitude à crier sur la voie. L'observation du trajet du lièvre permet aux juges de contrôler la sûreté, la voix et la volonté dans le maintien de la voie. Le lièvre doit être levé ou lâché hors de vue du chien.

### 3.1.3. *NOMBRE DE CHIENS*

admis par groupe : 12

## 3.2. Déroulement de l'épreuve

**3.2.1. *LES JUGES, LEURS AIDES ET LES CANDIDATS*** forment une ligne de rabat qui bat le terrain. Les chiens sont répartis selon

le tirage au sort. Par exemple, le chien n° 1 est au centre, le chien n° 2 à l'aile gauche, le chien n° 3 à l'aile droite. Si un lièvre se lève au centre, il est donné au chien n° 1, si un lièvre se lève à une aile, il est donné au chien situé sur cette aile. Le chien qui a eu l'occasion de travailler une voie de lièvre est alors remplacé par le suivant du tirage au sort.

**3.2.2. *DÈS QUE LE LIÈVRE EST LEVÉ***, le conducteur et son chien, sur appel du juge le plus proche, se portent rapidement près du gîte. Le juge indique au conducteur l'endroit d'où est parti le lièvre et la

direction qu'il a prise. Il peut aider le conducteur à mettre son chien sur la voie. Dès que le chien a empaumé la voie, il doit la suivre en criant d'une voix bien cadencée. Le conducteur, dès cet instant, reste sur place.

**3.2.3. *CHAQUE CHIEN*** a droit à un lièvre pour mettre ses qualités en évidence. Un deuxième lièvre peut lui être accordé pour assister le jugement. Pour des chiens qui sont restés muets sur 2 lièvres, les juges peuvent accorder un troisième lièvre, mais cette décision est du seul ressort du jury, comme celle d'ailleurs d'octroyer un

deuxième lièvre. En effet, tout est fonction de la densité en lièvres du terrain foulé.

D'ailleurs en ce qui concerne la philosophie de toutes les épreuves, mais notamment au sujet de l'épreuve Sp, il est rappelé aux juges que le but principal n'est pas de classer des premiers et des deuxièmes prix, mais de sigler le maximum de chiens en y consacrant le temps nécessaire. Souvent, la densité de lièvres rencontrée n'est que moyenne ou même faible, cela implique de donner un deuxième lièvre en priorité aux chiens non encore classés sur le premier lièvre. Puis, les juges adap-

teront leur décision selon la densité en lièvres. Avant l'épreuve, il est vivement conseillé au chef de jury d'expliquer ce principe aux concurrents.

Il n'est pas question de classer un chien au 4ème ou 5ème lièvre. Si la densité le permet, les juges reprendront les chiens classés en 3ème prix au premier lièvre pour améliorer éventuellement leur prestation.

### 3.3. Jugements

**3.3.1. SI UN CHIEN** a travaillé deux voies de lièvres, le jury tiendra compte de sa meilleure performance. Mais si le chien n'a crié

que sur le 3ème lièvre, on ne peut lui attribuer un premier prix.

#### 3.3.2. LA NATURE DU TERRAIN

et les conditions météorologiques qui conditionnent la qualité de la voie doivent être prises en considération dans l'appréciation du travail. Toutefois, un travail sur une trop courte distance sera considéré comme insuffisant.

#### 3.3.3. COEFFICIENTS ET NOTES

A chaque qualité est attribué le coefficient suivant :

Nez.....	10
Aptitude à crier sur la voie .....	9
Volonté.....	3
Sûreté .....	3

Les notes attribuées sont les suivantes :

Insuffisant .....	0
Médiocre.....	1
Bon .....	2
Très bon .....	3
Excellent .....	4

Le coefficient multiplié par la note donne le nombre de points pour chaque qualité.

#### 3.3.4. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA NOTE 4 (EXCELLENT)

a) Pour la qualité du nez, la note 4 (excellent) ne peut être donnée qu'à un chien qui dès le début du travail empaume rapidement la voie et la travaille sans interruption. Pour qu'un chien mérite la note 4 il doit mener correctement la voie, dans des conditions normales, au moins sur une distance de 400 mètres. Le comportement du chien dans cette partie de l'épreuve est important, car les chiens qui, dans de bonnes conditions, perdent rapidement la voie en faisant des retours, risquent d'avoir le nez court.

b) La note 4 pour l'aptitude à crier ne peut

être donnée que si le chien est criant sans interruption lorsqu'il est sur la voie. Les interruptions occasionnelles lorsque le chien a perdu la voie et qu'il la recherche ne sont pas une faute, puisque le chien ne doit crier que lorsqu'il est sur la voie. Au contraire, un chien qui continue de crier alors qu'il n'est manifestement plus sur la voie doit être pénalisé. S'il s'avère que le chien est clabaud c'est à dire qu'il crie sans raison dès qu'il est lâché en action de chasse, il sera éliminé après vérification du défaut.

portantes doivent être pénalisées.

c) La note 4 pour la volonté ne peut être attribuée que si le chien travaille constamment à maintenir la voie. Il doit en cas de défaut, décrire des cercles de plus en plus grands pour retrouver cette voie. Les chiens qui ont suralé la voie sans tenir compte d'un éventuel crochet en se contentant de chercher en avant, obtiendront évidemment une note diminuée en volonté.

d) La note 4 pour la sûreté ne peut être attribuée que si le chien travaille sans interruption en relevant les crochets éventuels.

3.3.5. *C'EST PAR RAPPORT À CE QUI EST EXIGÉ POUR LA NOTE 4 (excellent) que le jury attribuera les autres notes dans la fourchette 0 à 3.*

### 3.4. Attribution des prix.

#### 3.4.1. NOTES MINIMUM POUR L'OBTENTION DES DIFFÉRENTS PRIX

	1 <sup>er</sup> Prix		2 <sup>ème</sup> Prix		3 <sup>ème</sup> Prix		
	Coeff.	Notes	Points	Notes	Points	Notes	Points
Nez	10	4	40	3	30	2	20
Aptitude à crier sur la voie	9	4	36	3	27	2	18
Volonté	3	3	9	2	6	2	6
Sûreté	3	3	9	2	6	1	3
<b>Total Points</b>			<b>94</b>		<b>69</b>		<b>47</b>

A l'intérieur de chaque prix, les chiens seront classés :  
 1/ en fonction du nombre de points obtenus ;  
 2/ puis, en cas de nouvelle égalité selon le brio de leur prestation à l'appréciation du jury.

L'âge et le qualificatif beauté n'entrent pas en compte dans le classement des premiers prix entre eux.

**3.4.2 LES CHIENS AYANT OBTENU** un premier, deuxième ou troisième prix peuvent prétendre à l'inscription du sigle Sp ou Sp/J sur le carnet de travail.

### **3.5. Menée à voix sur lièvres lâchés : sigle Sp/K**

*Dans les régions où la densité de lièvres ne permet pas d'organiser de épreuves sur lièvres naturels, des épreuves sur lièvres d'élevage peuvent avoir lieu*

*dans les conditions suivantes :*

#### **3.5.1. AGE DES LIÈVRES D'ÉLEVAGE**

Les lièvres devront être obligatoirement adultes.

#### **3.5.2. CONDITIONS DU LÂCHER**

Chaque lièvre est dans une caisse de transport munie d'une porte à guillotine. Il doit sortir de lui-même de la caisse avec le minimum de manipulation. Deux planches servant de guide peuvent être mises de chaque côté de la porte pour faciliter la sortie du lièvre. Autant que possible le lièvre doit être lâché à bon vent (vent de face) et

dans les mêmes conditions pour tous les concurrents, en respectant la nature des terrains et leur couverture.

Il est donné un lièvre par chien.

Les lièvres doivent être lâchés à des distances suffisantes pour que les voies ne se croisent pas rapidement avec un minimum de 10 minutes entre chaque lâcher.

#### **3.5.3. JUGEMENT**

Mêmes dispositions que pour la Sp.

*Remarque : si le nombre de chiens dépasse 20, il devra être prévu un second jury.*

**3.5.4 SI À LA FIN DE L'ÉPREUVE 1** ou plusieurs lièvres restent à la disposition de l'organisation, il sera procédé à un tirage au sort entre les concurrents non classés.

### **3.6 Menée à voix sur lièvres en parc : sigle Sp/K**

Toutes les épreuves sur lièvres en parc sont dénommées Sp/K. Le nombre de chiens doit être limité à 10 le matin et 10 l'après-midi avec un intervalle d'au moins 2 heures. Il n'est pas

nécessaire de tenir compte de la densité de lièvres, mais les conditions suivantes doivent être obligatoirement réunies :

- les lièvres devront être adultes,
- l'épreuve doit se dérouler sur une superficie de 35 hectares au minimum,

- les trois quarts de la surface du parc doivent présenter une végétation rase permettant d'observer le parcours du lièvre et du chien.